



Pour une montagne partagée, sécurisée et apaisée



Halte Aux Nuisances Sonores et Incivilités, sur la route des crêtes et dans les vallées vosgiennes.

Le collectif H.A.N.S.I – Massif des Vosges rassemble différentes fédérations d’activités de pleine nature soucieuses de faire de la montagne vosgienne un territoire partagé, sécurisé et apaisé.

Les usagers non motorisés et les habitants des vallées vosgiennes subissent depuis trop longtemps les nuisances sonores ainsi que certains comportements routiers irresponsables, particulièrement pendant les week-ends et les périodes de vacances. Le bruit est un enjeu de santé publique.



L'impact sur la santé d'un excès de décibels n'est plus à démontrer. A l'inverse, le bénéfice d'un ressourcement dans un milieu naturel silencieux est capital, indéniable dans notre vie moderne trépidante.

Une circulation routière non maîtrisée ou peu encadrée, associée à des comportements déviants, génère des nuisances importantes parmi la population, provoquant insécurité, irritabilité ou tout simplement incompréhension.

La circulation motorisée dans le massif vosgien s'effectue principalement sur des routes qui traversent un milieu naturel. Or dans ces territoires montagnards, existent des formes de vie animales et végétales spécifiques. La faune et la flore sauvages doivent pouvoir exister et se perpétuer en toute quiétude. Des dérangements répétés perturbent des équilibres naturels déjà fragiles.

Le collectif H.A.N.S.I. - Massif des Vosges constate :

- Les désagréments subis par les randonneurs et les habitants du massif vosgien soumis aux excès de bruit des moteurs, entendus à des kilomètres à la ronde. Les promeneurs et les familles venus pour se ressourcer ou évoluer dans l'espace naturel, ne trouvent pas la quiétude indispensable pour leur connexion à la nature.**
- Le dévoiement de l'utilisation de la route des crêtes et ses accès, par certains conducteurs, en un circuit de conduite « sportive » et bruyante, générant l'insécurité pour tous les usagers. Ces comportements déviants affectent un large public venu pour une découverte touristique et paysagère des crêtes vosgiennes.**



- Les dangers auxquels les cyclistes sont exposés sur la route des crêtes, au point de s'interdire d'y pratiquer leur activité favorite pendant les week-ends et les périodes d'affluence touristique.
- L'insécurité subie par les randonneurs lors de toute traversée de la route des crêtes et de ses accès au niveau des itinéraires pédestres balisés.
- Les encombrements de circulation, les stationnements excessifs et irrespectueux le long de la route des crêtes ;
- La gêne et l'irritation des riverains des routes d'accès, dans les vallées et les villages de piémont ;
- Les dérangements répétés - y compris nocturnes – de la faune sauvage, dont les besoins en quiétude sont essentiels.

Fort de ce constat, le collectif H.A.N.S.I – Massif des Vosges exprime de vives craintes et pointe le risque d'un développement non maîtrisé, voire anarchique du massif des Vosges. La présente situation n'est plus acceptable aujourd'hui. Il faut agir de manière urgente et concertée pour faire de la montagne vosgienne, un territoire partagé, sécurisé et apaisé.

Le collectif H.A.N.S.I. - Massif des Vosges est cependant conscient des enjeux touristiques et économiques de la montagne vosgienne et considère qu'elle doit demeurer accessible à tous.

L'ambition du collectif H.A.N.S.I. - Massif des Vosges est de proposer un mode de circulation apaisée et de découverte paysagère sur l'emblématique route des crêtes et ses accès.

Nous demandons le respect de la réglementation routière, la limitation de la vitesse pour moins de pollution sonore et davantage de sécurité. Ces mesures doivent permettre d'envisager un partage de l'espace rural et montagnard où chacun pourra y trouver son compte, acteurs touristiques, économiques et usagers.

Référence légale : Article L.572-6 du Code de l'Environnement (*protection des zones calmes*)



Les sept propositions du collectif H.A.N.S.I. - Massif des Vosges :

- **1° La limitation de la vitesse à 50 km/h**
Afin de lutter contre l'insécurité et la pollution sonore sur la route des crêtes et ses accès :
Auto-contrôle par radars pédagogiques / Respect de la réglementation liée à la vitesse via des contrôles routiers réguliers.

- **2° Le strict respect de la réglementation sur la pollution sonore des véhicules :**
 - Une interdiction formelle des pots d'échappement non homologués associée à des mesures coercitives en cas de non-respect de la loi.
 - Une simplification de la réglementation sur l'émission du bruit des véhicules, de manière à rendre facilement applicables sur le terrain, les contrôles effectués par les forces de l'ordre.

- **3° L'aménagement de la route des crêtes pour donner toute sa place à une pratique sécurisée du vélo :**
 - Marquage au sol de type « Chaucidou », chaussée à voie centrale banalisée, pour une route partagée avec priorité pour les cyclistes.
 - Renforcer l'opération col'attitude avec l'extension des fréquences sur d'autres secteurs géographiques.

- **4° Signalisation et sécurisation des traversées de piétons sur les routes :** Marquage au sol et signalisation des traversées de piétons et de bétail aux endroits des traversées d'itinéraires pédestres balisés :



- **5° Optimisation du fonctionnement de la navette des crêtes :**
 - Extension des périodes de circulation et augmentation des fréquences.
 - Evolution vers des autobus non polluants.
 - Circulation exclusive de la navette des crêtes durant les deux week-ends précédant l'ouverture de la route des crêtes au printemps.

- **6° Fermeture incompressible de la route des crêtes du 1^{er} décembre au 15 avril.**
 - Fermeture de manière à respecter la quiétude hivernale de la faune sauvage. Du 15 au 30 avril, ouverture de la route des crêtes réservée exclusivement à la navette des crêtes et aux modes de circulation non motorisés.

- **7° Sensibilisation à la présence de chevaux**
 - Les chevaux des randonneurs équestres, effrayés par les bruits des moteurs ou des passages à grande vitesse, peuvent s'emballer et causer des accidents : chute du cavalier, voire collision avec des véhicules

Les membres du collectif H.A.N.S.I



